APPEL À PROPOSITIONS 2024

Projet de spectacles extérieurs

NOTRE TERRITOIRE
NOTRE AVENIR
MRC DES LAURENTIDES

Date limite : Jeudi 4 avril 2024
Clientèle visée : Artistes et organismes culturels
Objectifs : Offrir des spectacles dans les vingt municipalités sur le territoire de la MRC des Laurentides
Contribuer à la vitalité culturelle des collectivités
Budget de réalisation : 1 000 $ par représentation (taxes et déplacements inclus)

Contexte
Par le biais de son entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications, la MRC des Laurentides, en concertation avec le milieu, souhaite offrir aux vingt municipalités et villes qui composent son territoire la possibilité de recevoir des spectacles au sein de chacune d'elle.

Dans cette optique, la MRC des Laurentides invite les artistes et les organismes culturels à **réaliser un projet de spectacle extérieur** pour contribuer à la vitalité culturelle des collectivités au sein des municipalités.

Description de projet
Offrir des spectacles extérieurs dans chaque municipalité et ville sur le territoire de la MRC au printemps, à l'été ou à l'automne 2024. Chaque municipalité et ville choisira un spectacle en fonction du public qu'elle aimerait rejoindre. La municipalité ou la ville désignera aussi le meilleur moment dans l'année pour recevoir le spectacle (printemps, été ou automne 2024). Les artistes ou les organismes culturels sélectionnés pourraient effectuer plusieurs représentations au sein de différentes municipalités et villes.

Objectif
Contribuer à la vitalité culturelle des collectivités au sein des municipalités et des villes du territoire.

Critères de sélection
- Professionnalisme des artistes ou de l'organisme culturel;
- Originalité du spectacle proposé;
- Résider et pratiquer sur le territoire la MRC depuis au moins un an;
- Spectacle qui peut s'adapter en fonction des restrictions sanitaires qui pourraient être en vigueur.

Budget de réalisation
Budget total de réalisation* : 1 000$ (taxes incluses) par représentation/activité. Le budget total disponible pour cet appel à propositions est de 13 000$ pour 13 représentations/activités.

Un apport financier des municipalités et des villes pourrait être envisagé si le budget de réalisation soumis dépasse les sommes allouées par la MRC.

* Sous réserve du montant accordé du Ministère de la Culture et des Communications

Dépôt de candidature

Fournir par courriel, à l'attention de l'agente culturelle, un dossier complet au plus tard le **4 avril 2024** - **ccarette@mrclaurentides.qc.ca**

Pour la proposition de projet, veuillez fournir (maximum 3 pages) :

- Le nom et les coordonnées de la personne responsable du projet;
- Une description du projet proposé;
- Vos disponibilités, en soirée et les fins de semaine, pour réaliser les spectacles au printemps, à l'été et à l'automne 2024;
- Un montage budgétaire incluant : les frais de déplacement, les ressources matérielles, les honoraires professionnels, les taxes, etc.
- Tous autres aspects que vous jugez pertinents et qui pourraient nous permettre d'évaluer le dossier selon les critères mentionnés.

Les artistes doivent aussi fournir :

- Leur curriculum vitae (maximum 2 pages);
- Une liste des spectacles réalisés par le passé.

Les organismes doivent aussi fournir :

- L'historique, le mandat et la mission de l'organisme;
- Le rapport d'activités de l'année 2023;
- Les derniers états financiers;
- La liste des membres du conseil d'administration.

Processus de sélection

Tous les projets seront étudiés par un comité de sélection. Tous les artistes et les organismes qui auront soumis une proposition recevront une réponse (positive ou négative) dans les deux semaines suivant la décision du comité.

Le rôle des artistes et de l'organisme

- Concevoir et réaliser le spectacle;
- Gérer son budget de projet;
- Travailler en collaboration avec la municipalité pour la réalisation du spectacle.

Le rôle de la municipalité

- S'entendre et collaborer avec les artistes ou l'organisme culturel sur le déroulement spécifique du spectacle (dates, lieux, heures, etc.);
- Assurer une promotion du projet dans la communauté;
- Fournir les lieux, infrastructures et autres besoins techniques nécessaires à la réalisation de la représentation;
- Coordonner les aspects administratifs et fournir une reddition de comptes sommaire du projet et des photos;
- Être présent et faire un suivi organisationnel durant la préparation et la réalisation du spectacle;
- Travailler en collaboration avec les artistes ou l'organisme culturel pour la réalisation du projet.

Le rôle de la MRC

- Rédiger et faire signer les ententes relatives aux représentations;
- Appuyer les artistes/organismes et les municipalités dans la coordination des grandes étapes du projet;
- Intervenir en cas de malentendus entre les différents acteurs;
- Apporter le soutien nécessaire lorsque demandé.

Envoyez votre proposition par courriel à :

Cassandre Carette, agente culturelle
ccarette@mrclaurentides.qc.ca | 819 425-5555 poste 1027
1255 chemin des Lacs, Mont-Blanc, J0T 1J0